

SÉANCE DU 10 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le dix mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mme BOFFELLI - BOSSIS - CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNÉREAU – BERTET – HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs : Mme BELLOT à Mme BOSSIS

M. ARCHAT à M. DUEZ

Absente : Mme CHATEAU

Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

● APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 FEVRIER 2020

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2020 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

● Vote des Contributions aux organismes de regroupement.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 vote Contre) DÉCIDE :

- d'inscrire 3 800 € de crédits à l'article 65541 afin de couvrir la participation pour l'année 2020 aux organismes de regroupement suivants :

Syndicat Intercommunal des Établissements Scolaires de Blaye..... 3 799,20 €

● Vote des Subventions aux Associations pour 2020.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions pour l'année 2020 aux organismes suivants pour un montant total de 7000€, à l'article 6574.

<i>Association de Mise en Valeur de l'Église</i>	200
<i>Association Catholique des Enfants</i>	500
<i>Comité Chasse A.C.C.A</i>	1000
<i>Amicale Laique</i>	1500
<i>Souvenir Français</i>	150
<i>Coopérative Scolaire</i>	1000
<i>Jeune & Rose</i>	200

Associations extérieures :

<i>ADAPEI</i>	100
<i>Marathon</i>	150
<i>Vélo en Fête</i>	150
<i>Association JSP de la Haute Gironde</i>	100

Réserve 1950

Les subventions seront versées dès que les dossiers de sollicitation de ces subventions seront déposés en mairie avec les justificatifs réglementaires.

● Vote des Taux d'imposition pour 2020.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur le produit obtenu par les services fiscaux en 2019.

Vu la hausse de la base d'imposition, et malgré la suppression de la Taxe d'Habitation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux, tels ceux de 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le maintien des taux comme suit :

(Taxe d'Habitation : suppression en 2020)	
Taxe foncière bâti	18.41 %
Taxe foncière non bâti	37.74 %

Le produit de la Taxe d'Habitation sera inscrit au compte 74835 du Budget Primitif « Compensation de l'État au titre de la TH ».

● **Approbation du Budget Primitif pour la Commune pour l'année 2020.**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, son budget primitif 2020 pour la Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	677 120,26 €	RECETTES	677 120,26 €
----------	--------------	----------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	595 315,07 €	RECETTES	595 315,07 €
----------	--------------	----------	--------------

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Vote :	Pour	13
	Contre	0
	Abstention	0

Questions Diverses.

Élections Municipales 2020 : permanence des élus DIMANCHES 15 & 22 MARS 2020 le cas échéant.

Horaires	Élus
8h00 - 10h30	Lionel ANNÉREAU , Guillaume ARCHAT, Philippe LEBLOIS
10h30 - 13h	Karine CHATELIER, Joël BERTET, Valérie BOFFELLI
13h - 15h30	Bernard VILLENEUVE, Josette BOSSIS, Jean-Charles MOURLOT
15h30 - 18h	Jean Pierre DUEZ, Gilles GAUTIER, Jérôme HERAUD

La séance de Conseil Municipal a été levée à 20h15.